

Compte rendu de la séance du vendredi 13 avril 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Pascaline MOREL

Ordre du jour:

Vote des 4 taxes.

Budget primitif 2018 : débat et vote

Poursuite des travaux pour la création d'une commune nouvelle en 2018 : délibération

Question diverses :

Poubelles publiques

Point de collecte bouchons, piles , ampoules

Régularisation voirie communautaire.

Délibérations du conseil:

Vote des quatre taxes (DE_2018_07)

OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux.

Le conseil municipal étudie l'état n° 1259 présent é par le Maire, portant modification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Vote des taux des Impôts directs locaux.

<i>Taxes</i>	<i>Taux</i>	<i>Bases</i>	<i>Produit</i>
<i>D'habitation</i>	<i>6.51</i>	<i>199 700</i>	<i>13 000</i>
<i>Foncière (bâti)</i>	<i>6.31</i>	<i>121 500</i>	<i>7 667</i>
<i>Foncière (non bâti)</i>	<i>47.08</i>	<i>7 700</i>	<i>3 625</i>
<i>CFE</i>	<i>10.19</i>	<i>2 500</i>	<i>255</i>

**Cette décision est prise à : 9 voix pour.
1 voix contre
1 abstention**

Vote du budget primitif - blars (DE_2018_09)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Blars,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Blars pour l'année 2018 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 245 627.25 Euros

En dépenses à la somme de : 245 627.25 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	38 212.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 900.00
014	Atténuations de produits	6 756.00
65	Autres charges de gestion courante	32 510.00
66	Charges financières	1 000.00
67	Charges exceptionnelles	8 000.00
022	Dépenses imprévues	3 167.62
023	Virement à la section d'investissement	50 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		159 545.62

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	900.00
73	Impôts et taxes	29 587.00
74	Dotations et participations	52 948.00
75	Autres produits de gestion courante	4 320.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	71 790.62
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		159 545.62

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	878.00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	78 236.63
16	Emprunts et dettes assimilées	6 967.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		86 081.63

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 200.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	667.00
021	Virement de la section de fonctionnement	50 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	30 214.63
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		86 081.63

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à BLARS, les jour, mois et an que dessus.

Projets investissements 2018 :

- Opération d'équipement n°1016 : Eglise : mise aux normes de l'électricité
- Opération d'équipement n°1019 : Salle des Fêtes (cloison chambre froide, nettoyage sous-sol, équipement étagères, réparation WC handicapé, miroir...) – voir si nécessité de racheter des chaises (à délibérer ultérieurement)
- Opération d'équipement n°10121 : bâtiments communaux (remise en état des logements) – voir les préconisations de Quercy Energie disponibles en mairie. Les subventions sont conditionnées au respect des préconisations.
- Opération d'équipement n°10122 : Voirie (jardinières supplémentaires) + défibrilateur

- Opération d'équipement n°1031 : Matériel divers (changement de la remorque du cimetière)

Opération d'équipement n°1032 : Opération cimetière : réaménagement en vue d'optimiser

Questions diverses :

- Collecte de bouchons et piles (ampoules en attente) : des containers sont installés à la mairie. On peut venir aux horaires d'ouverture (pour l'instant). Voir si on peut aménager un espace derrière la mairie pour pouvoir venir en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.
- Poubelles publiques : deux sont disponibles sur la commune : une à la mairie (vidée régulièrement), une à la fontaine (jamais vidée). Soit on l'enlève soit on trouve une personne bénévole pour s'en occuper. Dominique Delporte accepte de s'en occuper.

Prévoir éventuellement de la déplacer (à débattre lors d'un prochain conseil)

- Régularisation voirie communautaire :

Jean-Louis Poujade a rendez-vous le 25/04 à 9h30 avec le département et la Communauté de Communes. au sujet d'un éventuel échange de voirie entre le département et la Communauté de Communes sur la D40

La D40 (part des 3 ânes, traverse le village et va à Cabrerets en passant par le village).

Autre sujet : certaines voies communales et / ou intercommunales sont en fait privées. Il faut que les propriétaires cèdent leurs voies à la Communauté de Communes pour l'euro symbolique. Si les propriétaires refusent, la Communauté de Communes ne pourra plus prendre en charge l'entretien de ces parcelles.

- Autorisation d'exploitation de licence Taxi. La commune est titulaire d'une licence taxi depuis 2000. La commune a cédé le droit d'exploitation à Monsieur Brunet, qui l'a exploitée jusqu'en juin 2017 où il a revendu l'autorisation d'exploitation.
Pour rappel, la mairie de Blars est l'autorité compétente chargée de s'assurer que l'utilisation de l'ADS est conforme à la réglementation en vigueur, notamment sur le respect des zones de stationnement. De même, la Mairie de Blars est l'autorité compétente pour délivrer une ADS ou pour valider une cession d'ADS dès lors qu'elle remplit les conditions légales visées à l'article L3121-2 et L3121-3 du code des transports.
Dans un premier temps, le maire propose d'adresser un courrier à Monsieur Brunet afin qu'il adresse sa demande de cession par écrit avant de se prononcer sur la validation de cette dernière. 3 élus s'abstiennent sur cette décision
- Poursuite des travaux pour la création d'une Commune Nouvelle en 2018 : Le conseil municipal, à sa majorité, considère qu'il est trop tôt pour envisager un regroupement avec les communes voisines et que si le sujet venait à l'ordre du jour, aucune décision ne serait prise sans l'avis de la population.